

SECRETARIAT DU MAIRE & DES ÉLUS

DOSSIER SUIVI PAR : JEAN-CLAUDE PELLETEUR

☎ : 02 40 11 55 55

MEL : ports2027@mairie-pornichet.fr

N/REF : JCP/RS/SBo

OBJET : Relance de la procédure pour la requalification
et l'exploitation des ports de Pornichet

Courrier aux plaisanciers du port en eaux
profondes et du port d'échouage

Pornichet, le 22 mars 2023

Madame, Monsieur,
Chers plaisanciers des ports de Pornichet,

Comme nous l'avons promis, nous revenons vers vous pour vous informer de la suite du projet de requalification de nos ports, que nous avons souhaité mener en lien avec la fin des concessions prévue le 31 décembre 2026.

Tout d'abord, pour mémoire, après une première procédure déclarée infructueuse en novembre 2021, nous avons décidé de nous donner du temps pour analyser et ajuster le cahier des charges, mais aussi pour requestionner les modes de portage, ceci, notamment, dans l'intérêt des usagers, afin d'éviter que les prix des prestations proposées, demain, ne s'envolent.

Ce mercredi 15 mars 2023, suite à la Consultation de la Commission de Consultation des Services Publics du 28 février et du Conseil portuaire du 03 mars 2023, le Conseil Municipal a adopté le lancement d'une nouvelle procédure pour désigner le futur concessionnaire des ports de Pornichet, qui sera chargé de conduire l'ensemble des travaux, ainsi que d'exploiter les ports pour une durée de 40 ans.

Concernant le programme, il nous est apparu raisonnable de ne pas réaliser le bassin d'évolution, ni de transformer le port d'échouage en port à seuil, dont les coûts de réalisation et d'exploitation auraient été, finalement, difficilement supportables par le futur concessionnaire.

Toutefois, **sur le site du port d'échouage**, le futur opérateur devra renforcer et rehausser la digue pour garantir la sécurité des bateaux (elle sera par ailleurs aménagée en promenade piétonne allant jusqu'au port en eau profonde), installer des pontons échouables pour faciliter l'accès aux bateaux et optimiser la grille de mouillage.

Concernant le port en eau profonde, il est toujours prévu l'extension et la restructuration du terre-plein, la construction d'une nouvelle capitainerie mutualisée, l'augmentation des capacités de stationnement (voitures, vélos...) et la rénovation des infrastructures maritimes, ainsi que du bâti (commerces, locaux associatifs...). Enfin, de son côté, la Ville prendra en charge la réalisation d'une nouvelle passerelle reliant le boulevard du Port au vieux môle.

.../...

.../...

Notre ambition reste, donc, intacte pour faire de Pornichet, une place de nautisme majeur sur la façade Atlantique, à la fois **attractive, vivante et exemplaire sur le plan environnemental**.

Par ailleurs, nous avons également fait **le choix de ne pas résilier par anticipation la fin des concessions des deux ports** qui se termineront bien au 31 décembre 2026. Nous tenons, aussi, à rassurer ceux disposant, d'ores et déjà, d'une garantie d'usage à partir du 1^{er} janvier 2027 : cette nouvelle procédure n'aura aucune incidence sur la validité de la convention qu'ils ont signée avec la Ville.

Enfin, il sera demandé au futur concessionnaire de donner un droit de priorité aux plaisanciers présents sur les ports pour l'attribution d'une place en location, notamment, en tenant compte de leur présence avant ou après le 30 juin 2021 - date de l'attribution des garanties d'usage.

Ainsi, par exemple :

- les plaisanciers présents sur les ports au 31 décembre 2026, amodiataires ou titulaires d'un contrat de location à l'année depuis au moins le 30 juin 2021 (date officielle du vote du Conseil municipal pour l'attribution des garanties d'usage), et qui ne disposent pas de garanties d'usage, seront prioritaires pour l'attribution d'une place en location en janvier 2027.
- viendront, ensuite, les plaisanciers présents sur les ports au 31 décembre 2026, amodiataire ou titulaires d'un contrat de location à l'année après le 30 juin 2021.

Nous restons, bien entendu, à votre écoute, et vous invitons à nous adresser un courriel à ports2027@mairie-pornichet.fr pour toute question. Nous nous ferons un plaisir d'y répondre.

Nous vous prions de croire en l'assurance de notre considération distinguée.

L'Adjoint à l'urbanisme

Romain SIGUIER



A handwritten signature in black ink, written in a cursive style, positioned to the right of the official seal.

Le Maire

Jean-Claude PELLETEUR